



ASSOCIATION GRAND LAC ROND (LAC RODDICK)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2012 PROCÈS-VERBAL

Le dimanche 8 juillet 2012

L'assemblée générale annuelle de l'Association Grand Lac Rond (Lac Roddick) se réunit aujourd'hui à 10h, à la salle municipale de Bouchette, sous la présidence de Robert LeSage.

1- **MOT DU PRÉSIDENT**

Le président souhaite la bienvenue, présente les membres du Comité exécutif et la secrétaire de l'Association. Il énumère quelques procédures, remercie les bénévoles, et avise les participants qu'il n'y aura pas de remboursement d'adhésion. Il mentionne que M. Martin Roy de la pharmacie Jean Coutu nous a gracieusement remis des produits écologiques et que chaque membre a droit d'en choisir un.

M. LeSage mentionne que des sujets ont été ajoutés à l'**Ordre du jour** sous l'item VARIA : a) les feux de camp b) une pétition et un projet de résolution soumis par M. Jean Leduc concernant le RCI 2009-206. L'adoption de l'ordre du jour avec les ajouts à l'item Varia est proposée par Pierre Martin, appuyée de Germain Charbonneau.

Le président informe l'assemblée que seuls les membres en règle ont droit de vote et droit de parole, et que les règles du code Morin seront suivies pendant la réunion. Il souligne la présence du représentant de la municipalité de Bouchette, M. André Patry, conseiller, et des représentantes de la municipalité de Ste-Thérèse, Mme Diane Brazeau, conseillère, et Mme Jacqueline Fournier, inspectrice.

2- **ALGUES ROUGES - PRÉSENTATION DE M. GIORGIO VECCO, DG, ABV DES 7**

Le président informe l'audience que 2 signalements d'algues rouges sont survenus : en novembre 2011 et en février 2012. Devant cette situation, les municipalités de Bouchette et Ste-Thérèse et l'Association ont signé une entente tripartite pour retenir les services de l'ABV des 7 pour faire une étude.

Le président présente donc M. Vecco, qui fait un exposé expliquant les consultations faites auprès d'éminents spécialistes et la contradiction qu'il essaie d'élucider entre la bonne qualité de l'eau du Grand Lac Rond pendant l'été, versus la présence d'algues rouges pendant l'hiver.

Il est porté à croire que le manque d'oxygène dans le lac serait en partie responsable du problème. Il mentionne que le rapport de l'ABV des 7 concernant la caractérisation du Grand Lac Rond et les algues rouges sera déposé le vendredi 13 juillet prochain. Après une période de questions, le président clôt le sujet et remercie M. Vecco de sa présentation.

3- DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE 2011

Toutes les personnes présentes ont eu copie du procès-verbal de l'assemblée de 2011, soit en français, soit en anglais. Le dépôt est proposé par Adeline Morin, appuyé de Joseph Charrette.

4- RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS

Le président mentionne que le coût du programme pour 2012 est de 540 \$. Les deux municipalités de Bouchette et Ste-Thérèse ont contribué chacune 200 \$. Le solde sera absorbé par l'Association.

Les bénévoles responsables des tests, Suzanne Lannigan et James Frédérick, font un exposé pour expliquer les processus utilisés pour les tests annuels de l'Association (clarté et coliformes), et pour les tests du RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs) pour mesurer le phosphore, la chlorophylle, et le carbone organique dissous. Les tests annuels de l'Association seront effectués en août, et les résultats seront publiés sur le site web de l'Association. Ils concluent en affirmant que la qualité de l'eau de notre lac est très bonne. Le président les remercie de leur collaboration.

Bruno Paul demande à M. Cédric Robillard, employé de la SAGE (Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des 31 Milles) de venir témoigner de son expérience de plongée dans le Grand Lac Rond. M. Robillard mentionne que les premiers 20 m. sont clairs, même s'il y a des particules en suspension dans l'eau. Il croit personnellement que le manque de poissons dans le lac pourrait être la cause de l'augmentation des particules en suspension.

5- MODIFICATION À LA COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le président mentionne le souhait des membres du Comité exécutif d'augmenter leur nombre de 5 à 7. M. Pierre Martin accepte de proposer, et M. Hervé Coderre de seconder la proposition.

Les nominations se feront au point 23 – Élections.

6- CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL POUR ÉTABLIR LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION

Puisque l'Association ne dispose actuellement d'aucun règlement, le Comité exécutif veut former un sous-comité pour les rédiger. La formation du sous-comité est proposée par Mariette Paulin, appuyée de Jacques Vachon.

Deux personnes sont suggérées pour faire partie de ce comité : Mme Lise Lépine et M. Michael Lukyniuk. Le président demande aux participants si d'autres personnes sont intéressées de les joindre : M. Jean Leduc manifeste son désir de participer aux travaux du

sous-comité. La nomination de ces trois personnes est proposée par André Patry, appuyée de André Thérien.

7- BILAN DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le président mentionne que des copies du bilan sont disponibles sur la table à l'arrière, et encourage les membres à en prendre connaissance pour constater que l'Exécutif a été très actif depuis septembre dernier.

Le président souligne qu'aucune réclamation n'a été faite par les membres du Comité exécutif pour remboursement de kilométrage, depuis septembre 2011, et que l'Exécutif a décidé de transmettre les documents d'information (par la poste ou par courriel) aux membres en règle seulement.

8- NOUVEAU SITE INTERNET (BLOG)

Le Président informe l'assemblée que suite au refus de l'ex-président de nous remettre l'ancien site web, même si l'Association avait payé des coûts substantiels, le Comité exécutif a décidé de créer un blog, en version française et anglaise. Ce travail fut effectué par M. Lukyniuk. Ce blog ne coûte rien à l'Association, et les membres peuvent y transmettre leurs commentaires au Comité exécutif. (<http://grandlacrond-francais.blogspot.ca/> et <http://grandlacrond-english.blogspot.ca/>)

Après plusieurs interventions des membres, André Patry accepte de remettre l'ancien site web à l'Association.

9- STABILISATION DU NIVEAU D'EAU

Le Président souligne l'excellent travail de Michael Lukyniuk qui a pris des relevés pendant deux ans et a réussi à prouver que les fluctuations d'eau de notre lac étaient directement reliées à l'opération du barrage sur le Lac des 31 Milles. Robert LeSage remercie sincèrement Michael pour son dévouement.

M. Jean Leduc propose que l'Association remettre une plaque gravée à Michael en remerciement de tout son travail dans ce dossier, proposition appuyée par André Patry.

Le président ajoute que de nombreuses lettres ont été envoyées au Centre d'expertise hydrique du Québec, qui est responsable du barrage, et qui a finalement accepté de mettre à l'essai un nouveau mode de gestion du barrage dès cet été. Les changements sont déjà apparents : le niveau est beaucoup plus stable. André Patry remercie le président de ses interventions auprès du Centre d'expertise hydrique.

Le comité du barrage est donc mis en veilleuse pour le moment. Le président donne la parole à Michael qui explique brièvement les procédés utilisés pour ses relevés.

10- ENSEMENCEMENT

Robert LeSage rappelle que les stocks de notre fournisseur étaient épuisés en 2011, donc nous n'avons pas pu ensemer. Un montant de 3 000\$ a été réservé au budget de l'Association pour ensemer des dorés jaunes à l'automne 2012, et Brigitte Bourgeois nous informe que

nous sommes les premiers sur la liste. Le président remercie Brigitte et Pierre Martin qui s'occupent bénévolement de l'ensemencement.

11- CONTRÔLE SEPTIQUE – PAPA (programme d'aide pour la prévention des algues bleues)

Le président mentionne que l'Exécutif a demandé en octobre 2011 un rapport général aux municipalités de Bouchette et Ste-Thérèse concernant les systèmes septiques. Ste-Thérèse a fourni les infos rapidement, et il n'y a aucune fosse non conforme. De son côté, Bouchette nous a écrit en mars 2012 (5 mois plus tard) qu'ils ne pouvaient pas répondre à notre demande car ces informations sont confidentielles. Le président profite du fait qu'André Patry est présent pour lui demander de nous faire un rapport. M. Patry répond qu'il n'y a aucune installation septique non conforme à Bouchette sur le bord du lac. Il ajoute que la municipalité travaille présentement sur les statistiques, et les informations seront publiées sur le site web.

Suite à des questions concernant les règlements pour les septiques, le président demande à Mme Fournier de Ste-Thérèse de lui transmettre copie du règlement. André Patry mentionne que le règlement sera publié sur le site web de la municipalité de Bouchette.

12- REVÉGÉTALISATION (RCI 2009-206)

Le président énonce la position du Comité exécutif, qui est précisée dans le bulletin annuel : l'Exécutif invite les riverains à respecter le règlement concernant la bande riveraine et la revégétalisation. L'Exécutif continue ses pressions pour que la MRC et les municipalités s'attaquent aux plus importantes sources de pollution : chemins, fossés et ruisseaux se déversant dans le lac, terres agricoles, fosses septiques, érosion. Dans cette optique, le président fait la lecture d'un projet de résolution à l'intention de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Il ajoute que l'Exécutif a l'intention de demander aux autres associations de la région d'adopter une résolution semblable afin que notre démarche ait un impact plus significatif et plus important.

Mme Constance Leduc propose l'adoption de la résolution, appuyée de Pierre Parisien. Après un débat, un amendement est suggéré à la résolution : l'ajout des mots « tel que suggéré ci-haut » au point 3 du premier paragraphe de la résolution, p. 2. L'adoption de l'amendement est proposée par Jacques Lépine, appuyée de M. Brent Gorman, et la résolution adoptée, telle que modifiée, est la suivante :

«ATTENDU QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté en août 2009 le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2009-206, lequel règlement a été mis en vigueur en août 2011;

ATTENDU QUE l'Association Grand Lac Rond (lac Roddick) a invité les propriétaires riverains à respecter ce règlement, tel qu'indiqué dans son bulletin annuel 2012;

ATTENDU QUE ledit règlement vise principalement la revégétalisation des bandes riveraines pour favoriser la qualité de l'eau des cours d'eau de la vallée de la Gatineau;

ATTENDU QUE les bandes riveraines ne sont pas les plus importantes sources de pollution de nos lacs, et que le RCI 2009-206 devrait être seulement la

première étape d'une série de mesures nécessaires à l'atteinte de la qualité optimale de l'eau de nos cours d'eau;

ATTENDU QUE la pollution des lacs provient majoritairement de l'écoulement des bassins versants, des fosses septiques non conformes, du drainage de sédiments provenant des chemins, ruisseaux et fossés, des terres agricoles et de l'érosion des berges;

ATTENDU QUE les propriétaires riverains du Grand Lac Rond sont inquiets des signalements d'algues rouges survenus dans les 2 dernières années, et veulent que toutes les mesures soient prises pour conserver cette précieuse richesse naturelle qu'est le Grand Lac Rond;

ATTENDU QUE sur les rives du Grand Lac Rond, certaines installations septiques non conformes perdurent, que l'érosion des berges à certains endroits a des conséquences néfastes, et que plusieurs ruisseaux et fossés se déversent directement dans les eaux du lac;

ATTENDU QUE la mise en application d'un règlement ciblant le ruissellement des chemins, ruisseaux et fossés, les fosses septiques, les terres agricoles, ainsi que l'érosion des berges, aurait un impact bénéfique de beaucoup supérieur à celui de la revégétalisation des berges;

ATTENDU QUE si les autorités municipales et régionales souhaitent vraiment assurer la pérennité de nos cours d'eau, ils ne pourront pas moralement refuser de donner suite à notre requête;

IL EST PROPOSÉ PAR Constance Leduc,

APPUYÉ PAR Pierre Parisien,

ET RÉSOLU QUE l'Association Grand Lac Rond (lac Roddick) demande formellement à la MRC Vallée-de-la-Gatineau d'instaurer sur son territoire un règlement ayant pour objectifs :

- la conformité de toutes les installations septiques,
- l'assainissement des ruisseaux et fossés se déversant dans les lacs,
- et l'adoption des mesures nécessaires, tel que suggéré ci-haut, pour freiner l'érosion des berges,

et ce afin d'assurer la sauvegarde de nos cours d'eau qui constituent une richesse inestimable.

De plus, l'Association presse la MRC-VG d'agir dans tout autre domaine relevant de ses compétences et ayant comme objectif la qualité optimale de nos cours d'eau.

L'Association demande également aux municipalités de Bouchette et Ste-Thérèse-de-la-Gatineau d'appuyer officiellement la présente résolution, et d'intervenir dans ce sens auprès de la MRC-VG.»

Le Président informe l'assistance qu'Andrée-Anne Paul, biologiste, offre de tenir un atelier de formation sur la revégétalisation, au camping Paul, le samedi 21 juillet 2012, à 10 h. Au moins 15 participants sont requis. Il invite les personnes intéressées à remplir le formulaire sur la table.

13- RAPPORT FINANCIER

Le trésorier, Jacques Lépine, explique brièvement son rapport. On demande de corriger dans les revenus, point e) : Solde au 28/08/2011 (et non 2012)

Pierre Bergeron propose l'adoption du rapport financier, secondé par Henri Facette. Voir copie du rapport en annexe à ce procès-verbal.

Le président demande à l'assistance si quelqu'un veut se porter volontaire pour remplir le rôle de vérificateur financier. Mme Constance Leduc accepte cette tâche.

La nomination de Mme Leduc est proposée par Lise Lépine, appuyée de Pierre Martin.

Sur proposition d'un membre, il est convenu que l'Association fera une demande aux deux municipalités pour une contribution à l'ensemencement (possiblement 1 000 \$ chacune).

14- RÉOLUTION POUR PAVAGE MONTÉE 31 MILLES ET CH. PAUL

Le président fait lecture de la résolution proposée par le Comité exécutif, et mentionne l'ajout d'un ATTENDU : ATTENDU QUE depuis quelques semaines, du calcium a été épandu strictement devant les quelques résidences sur ces chemins, et qu'on continue de rouler dans la poussière.

André Patry nous informe qu'au premier item, le pourcentage des taxes devrait être de 73% et non de 70%.

L'ajout des deux points suivants est suggéré par les membres:

ATTENDU QUE les nuages de poussière sur ces chemins sont susceptibles de provoquer de graves accidents et pourraient même être source de nombreuses réclamations à la municipalité de Bouchette;

ATTENDU QUE la poussière de roche sur la montée des 31 Milles est toxique et néfaste pour les poumons des personnes qui y circulent;

L'adoption de la résolution, incluant les changements mentionnés ci-haut, est proposée par Jean Leduc, appuyé de Pierre Martin et se lit comme suit :

«ATTENDU QUE les villégiateurs du Grand Lac Rond à Bouchette paient 73 % du montant total des taxes perçues par la municipalité de Bouchette;

ATTENDU QUE les services offerts par la municipalité de Bouchette à ses villégiateurs sont essentiellement l'entretien des chemins et le ramassage des vidanges;

ATTENDU QUE les villégiateurs en ont assez de se promener dans la poussière et de laver ou faire laver leur voiture à chaque fois qu'ils empruntent la montée 31 milles et/ou le chemin Paul;

ATTENDU QUE l'asphalte existante depuis les années 1990 a été retirée avec promesse de pavage sous peu;

ATTENDU QUE le maire Réjean Major, lors d'une rencontre avec les membres du Comité exécutif de l'Association du Grand Lac Rond, le 15 octobre 2011, avait dit que la municipalité effectuerait le pavage de la montée 31 Milles et du chemin Paul en 2012;

ATTENDU QUE le maire Réjean Major nous avait promis que la municipalité mettrait du calcium pour empêcher la poussière, et qu'entre la fin mars et le 1^{er} juin, aucun épandage n'a eu lieu;

ATTENDU QUE depuis quelques semaines, du calcium a été épandu strictement devant les quelques résidences sur ces chemins, et qu'on continue de rouler et de marcher dans la poussière;

ATTENDU QUE l'épandage de calcium est très néfaste pour l'écologie et plus particulièrement pour la qualité de l'eau du Grand Lac Rond;

ATTENDU QUE les propriétaires riverains du Grand Lac Rond s'inquiètent de la qualité de l'eau de leur lac, plus particulièrement suite aux signalements d'algues rouges cet hiver;

ATTENDU QUE les nuages de poussière sur ces chemins sont susceptibles de provoquer de graves accidents et pourraient même être source de nombreuses réclamations à la municipalité de Bouchette;

ATTENDU QUE la poussière de roche sur la montée des 31 Milles est toxique et néfaste pour les poumons des personnes qui y circulent;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent obtenir des subventions des gouvernements supérieurs pour la réfection des chemins;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Leduc,

APPUYÉ PAR Pierre Martin,

ET RÉSOLU QUE les membres de l'Association du Grand Lac Rond demandent instamment à la municipalité de Bouchette d'utiliser les sommes des taxes payées par les villégiateurs pour asphalté la montée des 31 Milles et le chemin Paul cette année, en 2012.»

15- **PRODUITS SANS PHOSPHATE**

Le président insiste sur l'importance pour notre lac d'utiliser des produits sans phosphate. Le nouveau slogan de l'Association **MON LAC EN SANTÉ, MA RESPONSABILITÉ** signifie que chacun doit participer à l'effort collectif. Puisque le Comité exécutif priorise ce dossier, le président a demandé à Martin Roy de la pharmacie Jean Coutu des échantillons de produits écologiques. Un gros merci à M. Roy qui nous a généreusement offert tous les produits sur la table.

16- **RECOMMANDATIONS DIVERSES**

Le président rappelle certaines recommandations :

- ne pas nourrir les canards (sources de bactéries),
- ne pas nourrir les chevreuils (leur système digestif n'est pas fait pour la nourriture des humains, ils ne pourront plus se nourrir eux-mêmes dans la nature)
- ne pas naviguer trop près des rives, ce qui cause l'érosion,
- bannir l'utilisation d'engrais et d'herbicides sur les terrains riverains.

M. Jacques Cyr mentionne également l'importance du nettoyage des bateaux; plusieurs commentaires sont émis à ce sujet, et du côté de Bouchette, on privilégie l'installation d'une station de lavage à la caserne plutôt qu'au camping Paul, car les eaux s'écouleront vers l'usine de traitement, et non dans le lac.

Isabelle Poirier propose d'approcher les deux municipalités pour leur demander d'installer une station de lavage sur leur territoire, et Jean Leduc appuie.

17- CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE MEMBRES

Le président mentionne que les membres de l'Exécutif feront du porte-à-porte dans les prochaines semaines pour recruter de nouveaux membres. Il demande si d'autres personnes veulent donner un coup de main : Isabelle Poirier, Pierre Parisien, Jean Leduc, Sandra Guénette, Gerry Swingle se portent volontaires. Le président ajoute que des formulaires d'adhésion sont disponibles sur la table, et que le coût annuel est toujours de 30\$.

18- PROTECTION DES FOSSES SEPTIQUES ET DES CHAMPS D'ÉPURATION

Richard Ducharme, responsable de la qualité de l'eau au sein de l'Exécutif, donne divers conseils pour conserver une fosse septique en bonne condition: ne pas utiliser de broyeur, nettoyer les filtres dans la fosse septique, ne pas jeter cheveux, vernis à ongles, peinture, solvant, utiliser les nouvelles toilettes à deux chasses, etc. On demande que les informations soient publiées sur le blog.

19- FORMATION D'UN COMITÉ SOCIAL

Le président mentionne que l'Exécutif souhaite former un sous-comité social qui serait responsable de l'organisation de diverses activités (pique-nique, golf, barbecue). Mariette Paulin propose la formation du sous-comité, appuyée de Pierre Bergeron.

Le président demande si nous avons des volontaires pour travailler sur ce sous-comité : Mariette Paulin et Suzanne Lannigan acceptent de faire partie du sous-comité.

20- CARTE DU LAC DIVISÉE EN 8 ZONES

Le président informe les participants que Michael a réalisé une carte du lac en couleur avec les noms de rues, et divisée en huit zones. Cet outil pourra être utile dans l'avenir.

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

22- VARIA

a) feux de camp : Le président mentionne que le règlement de la MRC stipule qu'il est interdit de faire un feu de camp dans la bande riveraine, soit à moins de 30 pi. de la ligne des hautes eaux, à moins de le faire dans un foyer ou récipient, et de jeter les cendres le plus loin possible de la rive. On demande à tous les riverains de respecter cette directive. Andrée-Anne Paul avait informé le président que les feux de camp sont aussi dommageables pour le lac que l'écoulement des fosses septiques.

b) pétition et projet de résolution déposés par Jean Leduc, re : RCI 2009-206

Le président indique que la pétition compte 57 signatures, dont seulement 6 membres en règle. Suit à l'adoption de la résolution concernant le RCI plus tôt, M. Leduc retire son projet de résolution.

c) feux d'artifice : on parle de la possibilité d'adopter une résolution demandant aux deux municipalités d'adopter un règlement pour encadrer les feux, à cause du bruit, du danger d'incendie, de la pollution pour le lac, de la réaction de panique des animaux. Mais il est mentionné que ça peut entraîner d'autres

réglementations : motos-marines, bateaux à wake-board, etc. Finalement, l'Exécutif obtiendra copie du règlement de la municipalité de Messines et avisera.

d) infos d'André Patry : M. Patry informe l'assistance de certaines actions de la municipalité de Bouchette.

Un participant parle du « water skipping » pratiqué l'hiver en moto-marine dans le chenal (narrowness), activité qui cause des dommages au lac, surtout quand les ski-doo's calent. Après discussion, le président réfère le sujet au Comité exécutif.

23- ÉLECTIONS

Le président mentionne que les membres actuels du Comité exécutif – Robert LeSage (président), Jacques Lépine (trésorier), Richard Ducharme, Michael Lukyniuk et Bruno Paul (directeurs) – acceptent de se représenter pour une autre année, mais qu'ils espèrent avoir de la relève l'an prochain.

Mariette Paulin propose la réélection de l'Exécutif, secondée par Jean Leduc.

Pour l'ajout de deux membres supplémentaires, l'élection d'Andrée-Anne Paul est proposée par Pierre Bergeron, appuyé par Hervé Coderre. Le Président demande si quelqu'un d'autre est intéressé par un poste de directeur, il souhaite avoir un membre de Ste-Thérèse. Comme personne n'est volontaire, un autre membre sera nommé par l'Exécutif plus tard.

L'assemblée est levée à 15h15.

ANNEXE**ASSOCIATION GRAND LAC ROND (RODDICK LAKE)****Bilan financier / Financial Statement 2011 - 2012****30 juin 2012 / June 30 2012****Revenus - Income**

a) Cotisations - Dues	4 800 \$ *
b) Ensemencement - Stocking	2 345
c) RSVL - Mun. Bouchette 2011	225
RSVL - Mun. Bouchette 2012	200
RSVL - Mun. Ste-Thérèse 2012	200
d) Dons - Donations : Tommy Gosselin	50
Guy Patry	270
Stéphanie Vallée	200
e) Solde au 28/08/2011 - Balance Fund	4 714.65
<u>Total des revenus - Total Income</u>	<u>13 004.65 \$</u>

Dépenses - Expenses

a) Frais bancaires - Bank charges	165.21 \$
b) Papeterie & impression - Stationery & Printing	744.16
c) Cartouches - Ink cartridges	315.07
d) Frais postaux - Postal fees	727.62
e) Traduction - Translation (Notre lac en situation critique) article de journal / newspaper article commandé par - ordered by André Patry	366.15
f) Frais d'inscription - Admission fee ABV des 7	50.00
g) Document : achat / purchase - Méthode de gestion des fossés	39.00
h) Tests d'eau - Water tests RSVL	540.00
i) Contrat - Contract :ABV des 7 - Caractérisation GLR	333.34
j) Pancarte - Sign	19.61
<u>Total des dépenses - Total expenses</u>	<u>3 331.16 \$</u>

Solde à la fin juin 2012 - Balance at the end of June 2012**9 673.49 \$**

*47 cotisations 2012 incluses dans ce montant - 47 (2012 dues) included in this amount

N.B. Dépenses pré-approuvées - Pre approved expenses :

Ensemencement - Stocking 3 000 \$

Contrat - Contract ABV des 7 866.66 \$